

FICHE D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DIRECTION DE MAISON D'ENFANTS

Les débouchés

Travailler en tant que directeur (trice) de maison d'enfants :

- Vous pouvez diriger ou travailler dans une maison d'enfants qui comporte 24 enfants maximum (plus si dérogation).
- La directrice peut ouvrir sa maison d'enfants avec l'autorisation préalable de l'O.N.E. Cela demande un encadrement de qualité qui répond aux attentes et une réglementation sur le fonctionnement des structures d'accueil. Celle-ci suit le Code de qualité.
- C'est la directrice qui fixe les tarifs sauf si le milieu d'accueil est agréé (l'agrément n'est pas obligatoire) ainsi que les heures d'ouverture.
- La maison d'enfants accueille entre 9 et 24 enfants (sauf si dérogation) jusque 6 ans.

Projet d'accueil

- La directrice doit se conformer au code de qualité qui se traduit en objectifs pour un accueil de qualité en fonction du développement psychique, social, cognitif et affectif de l'enfant. Le code permet de garder une cohérence dans les pratiques d'accueil et d'en favoriser la réflexion.
- En fin de formation, un projet d'installation et d'accueil vous sera demandé avec présentation devant un jury. Il comportera entre autre un règlement d'ordre intérieur, un projet éducatif, un menu, votre aménagement, un budget, votre tarif.
- Ce même projet d'accueil pourra vous servir à obtenir l'autorisation de l'ONE.
- Pour des informations complémentaires sur la législation, contactez l'ONE et consultez leurs précieuses brochures.

Orientation

- La directrice de maison d'enfants fait ce qu'une accueillante ferait mais avec un aspect supplémentaire. La directrice assure les fonctions de l'accueil, de la surveillance et de l'éveil en collaboration avec les parents. Elle prodigue les soins, les repas, le change, l'entretien des locaux, du matériel, des espaces de vie pour le bon développement et l'épanouissement des enfants. La directrice proposera donc des activités et des jeux éducatifs. Une partie administrative et financière fait partie du métier, comme établir ses budgets de départ, de fonctionnement, son tarif et la gestion de son équipe.
- Il ne suffit pas d'aimer les enfants pour se lancer dans ce métier.
- Il est important de réfléchir à la **faisabilité du projet** au niveau des **aspects techniques, économiques** et **organisationnels** ainsi qu'aux questions relatives à l'**infrastructure** et au **projet d'accueil**.

Les normes

- Une fois votre diplôme obtenu, vous devez avoir l'autorisation de l'ONE pour exercer.
- Votre milieu d'accueil doit être en ordre selon les règles de sécurité, d'hygiène et de bien-être. Votre milieu d'accueil sera aménagé en différents espaces : activité intérieure, repas, soins et sanitaires, sommeil, accueil et activités extérieures. L'aménagement de ces espaces est en lien avec votre projet d'accueil.
- Il existe aussi des normes de sécurité incendie (avis des pompiers) et d'installation.
- Il existe aussi des normes d'espaces en m².
- La future directrice de maison d'enfants a le choix entre plusieurs formes juridiques (Asbl, indépendant, société etc.). Cette forme juridique aura des influences non négligeables sur les aspects comptables et les responsabilités légales. Il y aura lieu de souscrire à des assurances, affiliation à l'ONSS, gestion des ressources humaines etc... Cette décision doit donc être réfléchie.
- La future directrice de maison d'enfants doit s'inscrire à la Banque Carrefour Entreprise (BCE) via un guichet d'entreprise et à une mutuelle.
- Elle n'est pas assujettie à la TVA
- Les maisons d'enfants ne sont pas visées par le « Plan Cigogne » car elles ne sont pas subventionnées par l'ONE.
- Cependant, il existe des subsides ponctuels octroyés suite à une demande pour des projets particuliers.
- La directrice doit prévoir un nombre d'accueillant suffisant en fonction du nombre d'enfants.

Où suivre la formation et s'inscrire ?

Les cours sont donnés à Arlon:

- ✓ En 1ère année, le lundi et le mercredi de 18h20 à 21h50
- ✓ En 2ème année, le mardi et le jeudi de 18h20 à 21h50

Et s'inscrire ?

Centre IFAPME Luxembourg

Rue de la Scierie, 32
6800 LIBRAMONT
Tél : 061/22 33 36
Fax : 061/22 53 82

Avenue Patton, 10
6700 ARLON
Tél : 063/22 74 19
Fax : 063/57 20 42

Avenue de France, 6
6900 MARCHE-EN-FAMENNE
Tél : 0479/766 461
Fax : 061/22 53 82

lux@ifapme.be

www.luxembourg.ifapme.be

Numéro vert 0800/90133

